

ÉCOLE DOCTORALE N° 492

École doctorale de Droit

Bilan 2013-2019

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon

Université Jean Monnet Saint-Étienne

Université Lumière Lyon 2

Université Lyon III Jean Moulin

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Myriam Duban, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Myriam DUBAN, Université de Lorraine

Experts : M. William GASPARINI, Université de Strasbourg
M. Philippe ODOU, Université de Reims Champagne-Ardenne
Mme Maggie SCORDEL, Université de Haute-Alsace

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-Luc HERRMANN

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN JUIN 2020 BILAN 2013-2019

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de juin 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale de droit (ED 492) est portée par la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Université de Lyon dont elle est l'une des dix-sept écoles doctorales (ED), six relevant des Sciences Humaines et Sociales (SHS). Les établissements co-accrédités sont les Universités Jean Moulin Lyon 3 (établissement référent), Lumière Lyon 2 et Jean-Monnet-Saint-Etienne. Le périmètre thématique de cette ED mono-disciplinaire couvre l'ensemble des sciences juridiques. L'ED de Droit est adossée à deux Unités Mixtes de Recherche (UMR) et à sept Équipes d'Accueil (EA), sept de ces unités de recherche étant rattachées à l'Université Jean Moulin Lyon 3, une à Lumière Lyon 2 et une à Jean-Monnet-Saint-Etienne. En 2018-2019, l'ED de Droit comptait 313 doctorants inscrits, plus de 70 % d'entre eux l'étant à l'Université Lyon 3. Son potentiel d'encadrement repose sur 103 Habilités à Diriger les Recherches (HDR) dont 98 sont effectivement encadrants. Le directeur de l'ED siège au sein du collège doctoral. L'établissement référent (Lyon 3) met à la disposition de l'ED de Droit les ressources humaines et matérielles nécessaires à son activité administrative (trois personnels administratifs, trois bureaux). Son budget est essentiellement consacré aux enseignements, au soutien aux équipes de recherches dans l'organisation d'événements auxquels participent les doctorants, à l'insertion professionnelle, à l'aide aux doctorants et au prêt interbibliothèques. Parmi les doctorants, un peu moins de 60 % sont financés, mais ce taux est en forte augmentation depuis 2009 (+ 17 points). La charte du doctorat et la convention de formation sont communes à toutes les ED du site. L'ED de Droit dispose d'un règlement intérieur (RI). Son programme de formation s'appuie à la fois sur celui du collège doctoral (formations transverses, insertion) et sur ses propres formations disciplinaires. En matière d'insertion, les actions de l'ED sont principalement centrées sur les débouchés universitaires, sur les métiers du barreau et sur la préparation aux concours.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La gouvernance de l'ED de Droit est assurée par un directeur, en poste depuis 2016, assisté d'un conseil dont la composition est conforme à l'arrêté de 2016 et dans lequel siègent sept des neuf directeurs d'unité (celles à dominante juridique). Le conseil siège en formation plénière au moins trois fois par an pour décider de la politique générale de l'ED (conditions d'inscription et de réinscription, obligations et offre de formation) et en formation restreinte (sans les doctorants et les membres extérieurs) six fois par an, pour les demandes d'inscription au-delà de la sixième année, de césure, d'équivalence et la sélection des titulaires d'un contrat doctoral. Les élus doctorants estiment pouvoir y jouer pleinement leur rôle. Le directeur est également secondé dans ses missions (inscriptions, suivi) par deux représentants des établissements Lumière Lyon 2 et Jean-Monnet-Saint-Etienne. Le comité Hcéres souhaite souligner qu'ils ne perçoivent aucune indemnité ou contrepartie de la part de leur établissement pour l'exercice de cette mission pourtant indispensable au bon fonctionnement de l'ED.

L'ED de Droit dispose d'un règlement intérieur validé au niveau de la ComUE par le collège doctoral.

Le budget de l'ED de Droit s'établit à environ 33 000 € ; environ 20 % proviennent de Lyon 3 et 80 % de la ComUE selon des règles clairement établies autour d'une base fixe et d'une part proportionnelle au nombre de doctorants entre la première et la cinquième année. Ce budget permet à l'ED de remplir l'ensemble de

ses missions, avec néanmoins un point d'alerte sur les dépenses de prêt interbibliothèques dont elle n'a pas la maîtrise mais qui lui incombent désormais. L'ED de Droit bénéficie également de l'IDEXLYON qui finance en partie la mobilité des doctorants (financement de deux mobilités sortantes et d'une mobilité entrante par an).

La communication interne de l'ED est réalisée de manière assez conventionnelle (mailing, affichage, site). Les informations sont également diffusées lors de la journée de l'ED qui a lieu en janvier. Des réunions d'information à destination des étudiants de masters sont également organisées. Les doctorants apprécient la disponibilité du secrétariat, y compris à Saint-Etienne où les doctorants disposent d'un relais administratif. La communication externe se fait via un site internet harmonisé pour l'ensemble des ED du site (sachant que l'ED de Droit dispose également d'un logo).

Les règles de recrutement des doctorants sont claires et affichées (critères académiques avec une moyenne minimale de 12/20 au master et une note minimale de 14/20 au mémoire ; examen par le conseil pour les titulaires d'un master français sans mémoire) ; elles sont connues des doctorants. Une procédure spécifique est mise en place pour le recrutement sur contrats doctoraux (une trentaine de dossiers de candidature, chacun examiné par un rapporteur puis audition d'une quinzaine de candidatures admissibles devant le conseil restreint) ; elle est également connue des doctorants ainsi que la composition du jury dont les critères de décision finaux leur apparaissent moins transparents (car liés à des enjeux de laboratoires estimés légitimes) mais pas pour autant totalement opaques.

Le taux de doctorants non financés reste élevé (41,3 %) mais en baisse notable depuis 2009 (- 17 points). Le nombre de thèse CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche) est en augmentation (+ 10 par rapport à 2015), tandis que les financements étrangers se maintiennent. Au total, le nombre de financements dédiés est en hausse (+ 20 sur la période quinquennale) ; la hausse est observée surtout sur les deux dernières années. L'ED souhaiterait à terme s'engager dans une réflexion sur le seuil de financement, démarche qui mérite d'être encouragée dans une discipline où le financement obligatoire des thèses n'est pas la règle. Elle fonde principalement ses espoirs sur la sensibilisation des directeurs/trices de thèse et des UR aux difficultés rencontrées par les doctorants non financés (« action par ricochet »).

La validation de la pertinence du choix des sujets de thèse est laissée à l'appréciation des directeurs/trices de thèse et des UR, l'ED vérifiant seulement le respect du périmètre scientifique qui est le sien. Elle ne pratique pas le fléchage de sujets, se rapprochant en cela des pratiques traditionnellement admises dans son domaine disciplinaire.

L'ED de Droit a principalement développé des partenariats avec l'Ecole Rhône-Alpes des avocats dans le cadre de ses formations, mais admet devoir développer ses relations externes, notamment pour favoriser l'insertion de ses docteurs. En interne, elle participe au Collège Académique Droit Economie Gestion dont l'objectif est de financer des projets transversaux. A l'international, on note une augmentation conséquente du nombre de co-tutelles (9 en 2014, 22 en 2019) qui mérite d'être soulignée, mais également l'organisation d'un séminaire franco-brésilien annuel.

L'ED de Droit défend une politique scientifique de soutien des activités des UR qui lui sont rattachées, notamment en soutenant financièrement des manifestations où les doctorants sont impliqués. Elle favorise également l'interdisciplinarité via l'organisation des journées *Philosophie et droit*.

L'ED de Droit se sent parfaitement bien intégrée dans le collège doctoral qu'elle considère comme une instance de réflexion utile sous sa forme actuelle, permettant des synergies. Elle apprécie plus particulièrement le caractère collégial des décisions et certaines de ses réussites (harmonisation de documents par exemple). Elle manifeste en revanche une vive inquiétude sur son devenir et s'est associée à la motion signée par les 17 ED du site pour préserver le périmètre actuel des ED et du collège. Elle déplore également l'absence de consultation du collège et des ED dans la construction de la future université cible, avec un risque d'éclatement de son périmètre et mise en péril du travail engagé et des résultats positifs de la collaboration avec les UR et les établissements sous leur forme actuelle.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED de Droit comptait 313 inscrits en mai 2019, encadrés par 98 directeurs Habilités à Diriger les Recherches (HDR), pour un potentiel d'encadrants de 103. Le taux d'encadrement maximal est de 10 ce qui est élevé, mais une très large majorité des encadrants encadre moins de trois doctorants, ce taux étant en outre relativement stable depuis 2013. Comme dans beaucoup d'ED, le nombre de doctorants baisse de manière continue sur la période (- 50 depuis 2013). Les doctorants sont dans une large majorité (77 %) rattachés à l'Université Lyon 3 ; 15 % sont rattachés à l'Université Lyon 2, 8 % à Jean-Monnet-Saint Etienne. La répartition

des doctorants est très variable d'une UR à l'autre, le plus grand nombre de doctorants inscrits à l'ED Droit étant rattachés à l'EA Louis Jossierand (27 %) et le plus faible à l'IFROSS-Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales (2 %).

L'accueil de ces doctorants, et notamment de la soixantaine de primo-entrants, est organisé autour de la journée de l'ED qui a lieu chaque année en janvier, à l'initiative et sous la responsabilité des représentants des doctorants. Les doctorants apprécient cette manifestation en trois temps, permettant le recueil d'informations, puis la mise à l'honneur des diplômés et enfin la présentation d'une recherche originale par des doctorants choisis par les UR/UMR. L'ED n'a pas de dispositif de prise en charge des frais de déplacements des doctorants stéphanois pour cette journée, ce que déplorent les doctorants « excentrés » ; cela pourrait constituer un point de réflexion du conseil de l'ED pour rendre plus égalitaires les conditions d'accueil de l'ensemble des doctorants.

L'ED a mis en place des comités de suivi individuels (CSI) sous une forme originale mais néanmoins conforme à l'article 13 de l'arrêté de 2016. Les comités sont en effet constitués autour de « pools » de doctorants aux thématiques proches et ses membres, qui peuvent changer d'une année à l'autre, s'entretiennent individuellement avec chacun des doctorants. Ce dispositif qui permet une certaine souplesse d'organisation pour les UR qui ont beaucoup de doctorants, semble plutôt convenir à ces derniers qui disent pouvoir s'exprimer librement (surtout depuis que le directeur de thèse n'y assiste plus). La direction confirme d'ailleurs que des CSI ont joué un rôle effectif de détection des difficultés rencontrées par certains doctorants. Un Vademecum est mis à disposition du CSI par l'ED, mais le déroulé des CSI semble hétérogène, avec des comités qui vont plus sur le fond que d'autres qui se limitent aux conditions de réalisation de la thèse.

Les doctorants signent la charte des thèses et s'engagent dans une convention de formation, ces deux documents étant communs à l'ensemble des ED du site. En cas de conflit, l'ED assure son rôle de médiation et a pu procéder à des changements de directeurs de thèse. Les doctorants en détresse psychologique peuvent aussi être pris en charge dans le cadre du programme KORSA de la ComUE.

En matière de formation, l'ED a édicté des règles claires consistant à valider 180 crédits formation (dont 60 sont dédiés à la rédaction de la thèse). Le seul module obligatoire est celui qui porte sur l'éthique, dispensé sous forme de MOOC. Toutes les formations sont évaluées par les doctorants et cette évaluation fait l'objet d'une analyse en conseil de l'ED qui ajuste son offre le cas échéant (par exemple, formation aux métiers du barreau). L'ED est attentive à la situation des doctorants salariés qu'elle dispense de certains modules de formation disciplinaire dès lors qu'ils exercent une profession de nature juridique. Les doctorants souhaiteraient néanmoins que l'ED élargisse ses dispenses à d'autres types d'emploi et aux stages compte-tenu des difficultés rencontrées par ces doctorants pour suivre des formations dispensées en journée et uniquement à Lyon. Le souhait de voir ouvrir des formations à Saint-Etienne ou a minima de prendre en charge les frais de déplacement des doctorants stéphanois est également émis par les doctorants. L'offre de formation de l'ED est perçue comme diversifiée mais une demande est exprimée pour des formations à la pédagogie et à la rédaction de la thèse.

Une initiative de l'ED de Droit à destination des encadrants doit aussi être soulignée, l'ED ayant mis en place une journée de formation à l'encadrement de thèse en 2019 (avec une vingtaine de participants).

L'animation auprès des doctorants est désormais réduite à la journée de l'ED qui a fusionné avec la journée de rentrée de l'ED. Les doctorants estiment que cette animation est suffisante, et ce d'autant plus qu'ils peuvent bénéficier en outre des séminaires organisés par leur laboratoire.

Il n'existe pas de portfolio à proprement parler mais les doctorants peuvent obtenir une attestation retraçant l'ensemble des formations suivies. L'ED a également mis à disposition des doctorants un référentiel compétences qui présente la liste de compétences individualisée à destination des recruteurs potentiels.

La durée des thèses est en moyenne de 5,5 ans ce qui est conforme à ce que l'on observe traditionnellement dans les écoles doctorales de ce domaine disciplinaire. Le nombre d'abandons est stable sur la période (entre 10 et 12 par an) et le nombre de non-réinscrits important mais en baisse (35 en 2014-2015, 10 en 2017-2018 et autour de 25 dans les années intermédiaires). Ces non-réinscriptions résultent de la politique de Lyon 3 qui autorise encore les inscriptions rétroactives en contradiction avec l'article 11 de l'arrêté de 2016 qui prévoit que l'inscription soit renouvelée au début de chaque année universitaire. L'inscription en 6^e année et au-delà donne lieu à un examen par le conseil avec obligation de présenter une autorisation de soutenance pour pouvoir s'inscrire en 7^e année.

• Suivi de parcours professionnel des docteurs

La préparation à la poursuite de carrière relève principalement de la compétence du collège doctoral qui organise différentes actions : journée pour l'emploi des docteurs, Programme Jeunes docteurs de Pulsalys, Objectif Pour l'Emploi. Le service carrière du collège doctoral diffuse également les offres d'emploi.

L'ED a mis en place un module de formation avec l'école des avocats de Rhône-Alpes ainsi que des modules de présentation des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le doctorat est valorisé par deux prix : le prix de thèse de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le prix du jeune chercheur de la ville de Lyon.

Le dispositif de suivi des doctorants est double : un suivi de cohortes réalisé par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle des Docteurs du site Lyon Saint-Etienne depuis 2011 dans le cadre du collège doctoral avec un taux de participation modéré (autour de 58 %) et un suivi propre à l'ED (mailing une fois par an sur la promotion n-1 et suivi sur LinkedIn).

Les résultats des enquêtes d'insertion montrent, avec toutes les réserves qui s'imposent compte-tenu du taux de réponse modéré (58 %) et des biais de réponse possibles, que la situation des docteurs se dégrade : les taux d'emploi à trois ans sont en baisse (74,3 % pour ceux ayant soutenu 2012, 63,3 % en 2014, tandis que la durée moyenne de recherche d'emploi est en forte hausse (passée de 4 à 19 mois sur la même période). Le niveau de satisfaction entre le poste occupé et le niveau de qualification est également en baisse de près de 20 points (passé de 85,7 % à 66,7 %). Paradoxalement, le taux de docteurs en recherche d'emploi est en baisse (passé de 14,3 % à 6,7 %).

Dans son analyse, l'ED de droit reste très centrée sur les débouchés offerts par les carrières universitaires alors que le nombre de postes ne suffit clairement pas à absorber l'ensemble de ses docteurs. L'ED donne également assez peu d'explications sur la façon dont ces enquêtes sont diffusées aux doctorants (qui déclarent ne pas les connaître) ou dont elles sont mobilisées pour ajuster son offre de formation et sa politique de recrutement des doctorants.

AUTOÉVALUATION

Pour procéder à son auto-évaluation, l'ED de droit a lancé une grande enquête auprès des doctorants, docteurs et enseignants-chercheurs reprenant tous les items de l'évaluation menée par le HCERES. Il est cependant dommage que l'ED ne propose pas une analyse détaillée des résultats, ni ne montre dans quelle mesure cette enquête l'a aidée à identifier ses points forts, sachant qu'elle n'a pas noté de points faibles, seulement des inquiétudes liées au contexte institutionnel mouvant et incertain.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED de Droit fonctionne de manière tout à fait satisfaisante et remplit l'ensemble de ses missions (formation, suivi, encadrement, etc.). Les doctorants se déclarent globalement très satisfaits de leur école doctorale pour laquelle ils ressentent un véritable sentiment d'appartenance, y compris lorsqu'ils résident à Saint-Etienne. L'ED de Droit dispose d'un adossement scientifique solide et cohérent. Les règles d'inscription et de financement sont claires et transparentes. Son budget et les moyens mis à sa disposition par l'Université Lyon 3 sont suffisants pour mener ses missions avec néanmoins un point de vigilance sur le prêt interbibliothèques qui constitue un poste de dépenses qu'elle ne maîtrise pas et qui est potentiellement très variable d'une année à l'autre ; ceci devrait la conduire à réfléchir à un moyen de sécuriser ce poste de dépenses (par exemple, en fixant un plafond par UR ou par doctorant). L'ED de Droit a fait des efforts importants sur les financements de thèse même si le nombre de thèses non financées est encore élevé. Au-delà de ces éléments positifs, des points d'amélioration ont été identifiés qui devraient permettre d'alimenter les discussions du conseil en vue d'accroître encore la qualité du service rendu aux doctorants de droit du site. Les partenariats avec le monde socio-économique local sont à développer notamment dans une perspective d'amélioration de l'employabilité de ses docteurs et de diversification des sources de financement des thèses. Les données issues des enquêtes d'insertion sont insuffisamment traitées et analysées alors que les résultats de l'insertion sont pour certains préoccupants. De même, le dossier fournit très peu d'informations sur l'évaluation des formations par les doctorants alors que ces données chiffrées pourraient constituer une véritable source d'informations exploitable par la direction de l'ED et son conseil. L'ED de Droit dispose de tous les atouts

nécessaires pour relever ces défis, le seul risque réel étant l'instabilité de son environnement futur et de son périmètre dans le projet d'université cible.

- **Points forts**

- Périmètre scientifique cohérent, porté par des UR actives et impliquées.
- Augmentation du nombre de financements de thèse dédiés.
- Efforts pour développer la dimension internationale.
- Travail sur le suivi des thèses (durée, abandons).

- **Points faibles**

- Taux d'insertion à surveiller.
- Formation à l'insertion professionnelle trop centrée sur les seules carrières universitaires.
- Partenariat avec le monde socio-économique encore insuffisamment développé.
- Traitement et analyse des données d'enquête insuffisants.
- Incertitude sur l'avenir de l'ED dans le cadre de la nouvelle université cible.

OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Lyon, le 28 septembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

Université de Lyon
92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

2020_09_SAC-0009

Objet : Comité d'évaluation écoles doctorales site Lyon – Saint-Etienne.

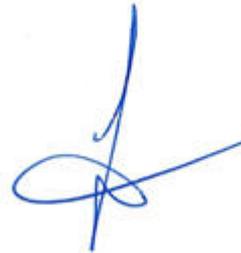
Monsieur le directeur,

La présidence de la COMUE Université de Lyon tient à remercier les comités d'évaluation des 17 écoles doctorales du site Lyon – Saint-Etienne, pour le travail réalisé : les rapports qui ont été rendus permettent de dégager les principales forces et faiblesses sur lesquelles nous pourrions prendre appui pour améliorer notre action dans le cadre de la future accréditation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :
Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire





Lyon, le 24 septembre 2020

A l'attention de Monsieur le
Président de l'HCERES

Monsieur le Président,

L'Ecole doctorale de droit 492 portée par l'Université de Lyon souhaite vous faire part des observations suivantes relatives au rapport d'évaluation dont elle a été l'objet :

Ecole doctorale de droit
Université Jean – Moulin Lyon 3

Pour accueil

Espace New Deal Citroën
1er étage, 24 rue Salomon Reinach,
69007, Lyon
France

Pour courrier

1 C Avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon Cedex 08
France
T +33 (0)4 78 78 75 71
T +33 (0)4 78 78 73 17
eddroit.universite-lyon.fr

Université de Lyon

92 Rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 77
F +33 (0)4 37 37 26 71
universite-lyon.fr

- Contrairement à ce que laisse entendre le rapport à la page 5, paragraphe 2, la Journée de rentrée de l'Ecole doctorale n'est pas exclusivement organisée à Lyon, mais à tour de rôle par chacun des établissements opérateurs sur son site. L'Ecole doctorale est néanmoins sensible à la question du remboursement des frais de déplacement des doctorants « excentrés » et engagera dans les semaines qui viennent une réflexion sur ce point.
- Les formations à la pédagogie et à la rédaction de la thèse dont il est question à la page 5, paragraphe 5, existent déjà dans le catalogue des formations de l'Ecole doctorale : les doctorants bénéficient de formations à la méthodologie de l'enseignement (apprentissage des exercices pratiques de TD) déclinées de manière disciplinaire pour les sections CNU 01, 02, 03, ainsi que de formations à la rédaction de la thèse (deux modules de formation : l'un animé par un enseignant-chercheur et l'autre par le Service commun de la documentation).
- Les enquêtes d'insertion dont il est fait état à la page 6 sont réalisées par le Collège doctoral pour le compte de l'UDL et sont diffusées par le Collège doctoral lui-même. L'école doctorale assure pour sa part le relai des informations contenues dans ces enquêtes, d'une part en le diffusant également à ses doctorants et d'autre part en les publiant sur son site. Ces informations sont donc facilement accessibles.
- Les résultats de l'autoévaluation organisée sous forme d'enquête auprès de tous les publics concernés par les activités de l'Ecole doctorale (doctorants, docteurs et enseignants-chercheurs) sont détaillés dans les premières pages du rapport et l'enquête figure en annexe.

- L'Ecole doctorale tient à souligner que toutes les formations qu'elle dispense font l'objet d'évaluations désormais réalisables en ligne. Elle s'engage cependant dans l'avenir à expliciter davantage par des données chiffrées les raisons qui conduisent à améliorer de façon continue l'offre de formation.
- Enfin l'Ecole doctorale a bien conscience de la dégradation progressive et nationale de la situation professionnelle des docteurs en droit. Elle s'engage donc à porter une attention accrue aux enquêtes d'insertion réalisées par le Collège doctoral et à diversifier davantage encore ses formations en vue de faciliter l'employabilité de ses docteurs dans le monde économique (hors enseignement supérieur). L'ouverture prochaine du conseil à des représentants du milieu socio-économique local participe de cette logique et de cet objectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

David DEROUSSIN

Directeur



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

